

# Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): **2 (2004)**

Heft 5: **Les marchés publics**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

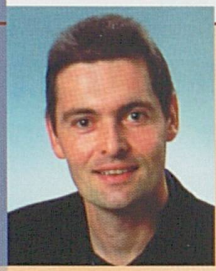
<http://www.e-periodica.ch>



J 4(A)



# Editorial



par  
**Christian Minger**

Avocat,  
président  
de la Commission  
juridique de l'ADIJ

## Marchés publics: les enjeux de l'ouverture

A l'heure où les finances des collectivités publiques s'annoncent une nouvelle fois sous des auspices peu favorables, le présent numéro de «Défis» consacré pour l'essentiel au domaine des marchés publics tombe à un moment particulièrement propice. En effet, en la matière, l'enjeu est de taille.

Que l'on songe au domaine du génie civil et de la construction, où le million de francs constitue presque l'unité de base, mais également à d'autres tels que la fourniture de divers biens mobiliers ou les assurances et autres prestations de service auxquels doit faire appel toute collectivité, et l'on s'apercevra vite que le sujet mérite attention.

Or, l'un des buts visés par la récente législation sur les marchés publics est de favoriser la concurrence, entravée par les cartels pour lesquels la Suisse fut longtemps le paradis. Opérant une véritable révolution culturelle en la matière, cette nouvelle législation, au demeurant complexe, voire hermétique pour les non-initiés, a ainsi fait « sauter » le protectionnisme dont bénéficiaient les entreprises régionales. Elle a également introduit d'importantes possibilités de recours afin de garantir une procédure respectueuse des droits des soumissionnaires.

Clairs, concis, volontairement vulgarisateurs, mais néanmoins bien étoffés, les articles de ce cahier apportent sous des éclairages différents l'avis de spécialistes confrontés à la fois à la législation et à la réalité du terrain. Ils constituent également en la matière un condensé intéressant et accessible à un large public.

On y trouvera notamment une présentation des nouvelles dispositions juridiques fédérales et cantonales (jurassiennes et bernoises), ainsi que leurs implications pour les communes et les entreprises de nos régions.

Le cas concret de CarPostal Jura - Jura bernois - Neuchâtel, qui a obtenu récemment une délégation de service public en France, est particulièrement enrichissant pour mesurer les tâches et les étapes à franchir avant de parvenir au succès.

En définitive, ce dossier souhaite également interpellé tous les agents économiques de nos régions afin qu'ils ne craignent pas l'ouverture. Pour emporter des marchés publics, en Suisse ou dans l'Union européenne, et pour reprendre une formule de David Favre, désormais, «il faut oser!».

### SOMMAIRE

Editorial - Sommaire 3

**LES MARCHÉS PUBLICS**  
*Ouverture, concurrence, nouvelles législations*

### LE DOSSIER

**Le droit des marchés publics dans la construction et l'entretien des routes nationales** 4

*Par Pascal Chappuis*

**Le nouveau droit bernois des marchés publics** 8

*Par Bernard Rolli*

**Réglementations régissant les marchés publics: la révolution culturelle** 10

*Par Evelyne Clerc*

**Un nouveau régime pour les communes bernoises** 14

*Par Christophe Cueni*

**La procédure de recours** 16

*Par Pierre Broglin*

**Le coup de gueule**  
**La loi sur les marchés publics** 19

*Par Jean-Philippe Chollet*

**Marchés publics et concours d'architecture ou d'ingénierie** 20

*Par Jean-Claude Chevillat*

**Le réseau local d'activité physique et de sport: un plus pour votre région!** 22

*Par Katia Brin*

**Emporter un marché public en Union européenne: l'exemple de CarPostal à Dole** 25

*Entretien avec David Favre*

**La conjoncture dans nos régions** 29

*Par Jean-Paul Bovée*

IMPRESSUM

Association de développement et d'initiative dans l'Arc jurassien  
Président : Jean-Claude Crevoisier, Delémont. Vice-président: Pierre-Alain Bassin, Courtelary. Secrétaire général et rédacteur responsable: Jean-Paul Bovée, Moutier  
Administration de l'ADIJ et rédaction de «Défis»: rue Centrale 47, CP 57, CH-2740 Moutier, T. 032 493 41 51, F. 032 493 41 39, adj@vtx.ch  
Concept et réalisation graphique: Atelier Rue du Nord - Ivan Brahier, Delémont  
Impression: Imprimerie du Démocrate, Delémont